



Adlène Hicheur ou le terroriste malgré lui

Par [Jean-Pierre Lees](#)

Mondialisation.ca, 18 octobre 2010

18 octobre 2010

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

J'aimerais par ce billet attirer votre attention sur le sort de mon collègue et ami le physicien des particules Adlène Hicheur.

Voici plus d'un an, le 8 octobre 2009, Adlène Hicheur était arrêté au domicile de ses parents à Vienne, dans l'Isère, puis après plusieurs jours de garde à vue était inculpé d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Il est depuis incarcéré à Fresnes en détention provisoire, un provisoire qui dure car le juge anti-terroriste Jean-Christophe Teissier est bien sur convaincu que notre homme s'est livré à des agissements très graves et mettant en danger la sécurité de l'état et des citoyens français. Il est à noter qu'Adlène forme cette association de malfaiteurs à lui tout seul puisqu'il est le seul inculpé dans cette affaire et a été à de nombreuses reprises présentés par les autorités policières ou judiciaires comme le prototype du terroriste solitaire.

Adlène a constamment protesté de son innocence et se débat depuis son arrestation dans un univers digne de Kafka. Depuis près d'une année toutes les demandes de mise en liberté provisoire présentées par l'avocate d'Adlène, Maître Dominique Bayreuter, sont refusées, sans qu'aucune preuve tangible ne soit avancée pour étayer les accusations. Sa détention provisoire a à nouveau été prolongée de quatre mois fin septembre 2010. L'acte d'accusation est mince : suspicions de contacts avec Al-Qaïda Maghreb Islamique (AQMI) suite à des conversations d'Adlène sur des forums internet avec un interlocuteur suspecté par les services de renseignements français d'être un activiste de l'AQMI. Oui, en France, le pays qui se prétend la patrie des droits de l'homme, on peut aujourd'hui se retrouver incarcérer pendant des mois, voir des années, pour avoir surfé sur un forum « suspect ».

Ses collègues directs, beaucoup de physiciens, comme sa famille et ses amis ont naturellement été choqué par son arrestation et sont inquiets de son maintien en incarcération. Ils s'inquiètent en particulier de l'avenir de ce jeune physicien et de la possibilité qu'il ait, s'il était finalement innocenté des charges qui pèsent sur lui, de poursuivre sa carrière.

De nombreux rapports internationaux ont attiré l'attention sur l'arbitraire de la législation anti terroriste française, dont les critères sont peu exigeants en matière de preuve lorsqu'il s'agit de décider de l'arrestation de suspects ou de l'ouverture d'une instruction par un juge. Sur la base d'indices minimes, voire inexistantes, elle permet le maintien en détention provisoire des suspects pendant des mois, voire dans certains cas pendant des années, tandis que les liens étroits entre les juges d'instruction spécialisés et les services de renseignement dans les affaires de terrorisme mettent sérieusement à mal le droit des accusés à un procès équitable. Pour comprendre mes inquiétudes et mes doutes, je vous invite à consulter l'excellent rapport d'human rights watch, téléchargeable à l'adresse

suivante :

<http://www.hrw.org/french/reports/2008/france0708/>

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Jean-Pierre Lees](#), Mondialisation.ca, 2010

Articles Par : [Jean-Pierre Lees](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca